

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 1 avril 2026

DATE D’AFFICHAGE : 1 avril 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 30
Votants : 32

L’an deux mille vingt-six, le sept avril, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le premier avril deux mille vingt-six, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

Etaient présents :

Mme ARENOU, Maire,

M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint

Mme ABLOUH, M. BOUCHELLA, Mme BATHILY, M. ENGRAND, Mme. BELHADJ-ADDA, M. GAILLARD
Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, M. MOHAMMED, Mme CHARLOT, M. CHERQUEFOSSE, Mme ZABAIRI, M.
THUMARIN, Mme BOUKANDOURA, M. LIAOUI, Mme DA SILVA, M. DA CRUZ, Mme PREVOST, M.
LEFEVRE, Mme PANIGHINI, Mme GEREMIA, M. MARCIN, Mme BAUDRY, M. BRENOT, M. NEY, Mme
LITI, M. SION, M. BOUZAR, Mme SISSOKO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. CHIKH (procuration Mme ARENOU)

Mme VERGNAUD (procuration Mme LITI)

Absents :

Mme HADIL

**RAPPORT SUR L’UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE DE LA REGION ILE DE
FRANCE (FSRIF) - 2025**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

VU la loi d’orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l’Administration Territoriale de la République,

VU la loi n°91-429 du 13 mai 1991 instituant une dotation de solidarité urbaine (DSU) et un Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF),

VU l'article L2531-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la dotation nette de 1 024 554€ attribuée à la commune de Chanteloup-les-Vignes au titre du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France en 2025,

CONSIDERANT que le FSRIF a pour objectif de contribuer à l'amélioration des conditions de vies dans les communes d'Ile de France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Yassine BOUCHELLA, Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux marchés publics et au numérique,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE du montant du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) 2025 pour 1 024 554€ et utilisé comme suit :

Actions en fonctionnement	Dépenses en € TTC
Améliorer les moyens accordés à la scolarité, l'essentiel des groupes scolaires relevant de l'éducation prioritaire	950 823 €
Actions envers le scolaire	233 973 €
Actions envers le périscolaire	16 180 €
Actions envers l'extrascolaire	34 348 €
Actions tournées vers l'accès à la restauration collective en milieu scolaire et extrascolaire	666 322 €
Contribuer à soutenir le tissu associatif en complément des fonds alloués par l'Etat dans le cadre du Contrat de Ville	454 016 €
Subvention aux associations pour les actions sur le territoire communal	438 033 €
Actions Vie Associative	15 983 €
Contribuer à améliorer, par la participation de la ville, les actions sociales entreprises par le CCAS	609 990 €
Subvention communale au CCAS	609 990 €
Maintenir et développer l'accueil de la petite enfance	80 220 €
Actions Multi Accueil Pierre de Lune	24 182 €
Actions Multi Accueil Pierre et le Loup	39 037 €
Actions Crèche Familiale	10 275 €
Actions RPE	6 726 €
Développer les actions de gestion urbaine indispensables à la pérennisation des investissements mis en œuvre dans le renouvellement urbain	52 007 €
Permettre d'assurer l'entretien des équipements publics et des espaces publics	479 731 €
Réparation dans les équipements publics	168 483 €
Maintenance dans les équipements publics	152 967 €
Entretien des espaces extérieurs	147 355 €
Prévention et gestion des nuisibles dans les équipements publics	10 926 €
Mettre en œuvre des actions de médiation sur les espaces publics et dans les équipements	48 003 €
Développer les actions de prévention, d'éducation et de santé prévues au contrat de ville	47 817 €
TOTAL	2 722 607 €
FSRIF 2025	1 024 554 €
Reste à charge commune	1 698 053 €

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le neuf avril deux mille vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Maire-adjoint

François LONGEAULT



Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20260410-2026-DEL-39-DE
Date de télétransmission : 10/04/2026
Date de réception préfecture : 10/04/2026



Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20260410-2026-DEL-39-DE
Date de télétransmission : 10/04/2026
Date de réception préfecture : 10/04/2026